



**MODALITES DE COMPTABILISATION EN TEMPS DE TRAVAIL ET D'INDEMNISATION DES
DEPLACEMENTS INTERVENANT DURANT UNE PERIODE D'ASTREINTE**

Cas pratique n° 1 : Un déplacement court dans la nuit

	Horaires du temps d'intervention sur place	Heure du retour à domicile	Durée du temps d'intervention sur place	Durée totale du temps de trajet (aller-retour)	Temps à valoriser
Déplacement n° 1	21h30-22h30	23h	1h	1h	2h

<i>Pour les mono-appartenants PHTP et PHTPa</i>	Travail effectif réalisé en astreinte	
	si intégration dans les obligations de service	si indemnisation sous forme de temps de travail additionnel
Comptabilisation des obligations de service (en demi-journées)	0 demi-journée	
Solde (en heures)	+ 2 heures	+ 2 heures
Temps de travail additionnel ou indemnité de sujétion (en euros)	0 €	0 €

<i>Pour les médecins hospitalo-universitaires (CCA, AHU, PHU, MCU-PH, PU-PH)</i>	Travail effectif réalisé en astreinte
Indemnisation sous forme de demi-garde	0 demi-garde
Solde (en heures)	+ 2 heures

Cas pratique n° 2 : Un déplacement plus long dans la nuit

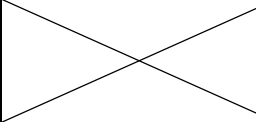
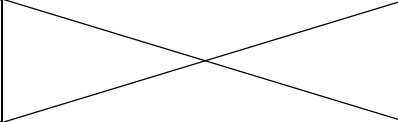
	Horaires du temps d'intervention sur place	Heure du retour à domicile	Durée d'intervention sur place	Durée forfaitaire du trajet (aller-retour)	Temps à valoriser
Déplacement n° 1	19h-23h	23h30	4h	1h	5h

<i>Pour les mono-appartenants</i>	Travail effectif réalisé en astreinte		Ancienne formule
	si intégration dans les obligations de service	si indemnisation sous forme de temps de travail additionnel	
Comptabilisation des obligations de service (en demi-journées)	+ 1 demi-journée	X	X
Solde (en heures)	0 heure	0 heure	NA
Temps de travail additionnel ou indemnité de sujétion (en euros)	1 demi-IS = 132 €	1 demi-TTA = 237 €	1 demi-TTA = 237 €
Astreinte opérationnelle	42,13 €	42,13 €	36,50 €
Possibilité de travailler le lendemain	Oui, à partir de 10h30 (23h30+11h)	Oui, à partir de 10h30 (23h30+11h)	Oui, à partir de 8h30
Tableau de service lendemain	P / P		P / P

<i>Pour les médecins HU</i>	Travail effectif réalisé en astreinte
Indemnisation sous forme de demi-garde	1 demi-garde = 237 €
Solde (en heures)	+ 0 heure

Cas pratique n° 3 : Deux déplacements dans la nuit dont un de 3 heures d'intervention

	Horaires du temps d'intervention sur place	Heure du retour à domicile	Durée du temps d'intervention sur place	Durée totale du temps de trajet (aller-retour)	Temps à valoriser
Déplacement n° 1	20h-22h	22h30	2h	1h	3h
Déplacement n° 2	01h-04h	4h30	3h	1h	5h (forfaitisation du déplacement de 3 heures d'intervention sur place)

<i>Pour les mono-appartenants</i>	Travail effectif réalisé en astreinte		Ancienne formule
	si intégration dans les obligations de service	si indemnisation sous forme de temps de travail additionnel	
Comptabilisation des obligations de service (en demi-journées)	+ 1 demi-journée		
Solde (en heures)	+ 3 heures	+ 3 heures	NA
Temps de travail additionnel (TTA) ou indemnité de sujétion (IS) (en euros)	1 demi-IS = 132 €	1 demi-TTA = 237 €	61,80 € et 1 demi-TTA
Astreinte opérationnelle	42,13 €	42,13 €	36,50 €
Possibilité de travailler le lendemain	Oui(?), à partir de 15h30 (4h30+11h)	Oui(?), à partir de 15h30 (4h30+11h)	OUI
Tableau de service lendemain	RS / P (?)		P/P

<i>Pour les médecins HU</i>	Travail effectif réalisé en astreinte
Indemnisation sous forme de demi-garde	1 demi-garde = 237 €
Solde (en heures)	+ 3 heures

Cas pratique n° 4 : Un déplacement de longue durée

	Horaires du temps d'intervention sur place	Heure du retour à domicile	Durée du temps d'intervention sur place	Durée totale du temps de trajet (aller-retour)	Temps à valoriser
Déplacement n° 1	0h-6h	6h30	6h	1h	7h

<i>Pour les mono-appartenants</i>	Travail effectif réalisé en astreinte		Ancienne formule
	si intégration dans les obligations de service	si indemnisation sous forme de temps de travail additionnel	
Comptabilisation des obligations de service (en demi-journées)	+ 1 demi-journée		
Solde (en heures)	+ 2 heures	+ 2 heures	NA
Temps de travail additionnel (TTA) ou indemnité de sujétion (IS) (en euros)	1 demi-IS = 132€	1 demi-TTA = 237€	1 demi-TTA
Astreinte opérationnelle	42,13 €	42,13 €	36,50 €
Possibilité de travailler le lendemain	NON (6h30+11h)	NON (6h30+11h)	Oui, à partir de 8h30
Tableau de service lendemain	RS / RS (avec perte de 2/5 de demi-journée)		P / P

<i>Pour les médecins HU</i>	Travail effectif réalisé en astreinte
Indemnisation sous forme de demi-garde	1 demi-garde = 237 €
Solde (en heures)	+ 2 heures

